

2023-2024

AUTOUR DE L'ÉCOLE

LE GUIDE DES SERVICES PÉRISCOLAIRES DE LA VILLE DE RIORGES




Riorges
LA VILLE NATURE



Depuis plusieurs années, les effectifs des écoles riorgeoises connaissent une augmentation régulière nécessitant une adaptation de l'action municipale et la réalisation de travaux de réfection et d'aménagements.

Les établissements scolaires font ainsi l'objet d'un entretien et d'une attention particulière pendant la période estivale, mais l'école du Pontet va connaître, elle, des travaux plus importants qui se poursuivront jusqu'en mars prochain. Deux salles de classe, les toilettes, le bureau de la directrice et la tisanerie vont être réaménagés ou reconstruits.

Si la réfection du bâti participe au bien-être dans enfants, des équipes pédagogiques et des personnels des écoles, l'accès aux pratiques sportives et culturelles des écoliers sont également essentiels à leur développement. Pour cela, la commune propose chaque trimestre, avec les activités Tempo, un programme d'activités pluridisciplinaires dont le montant de l'adhésion est calculé sur la base des revenus. C'est dans cet état d'esprit que le CCAS propose, dès cette rentrée 2023 aux jeunes Riorgeois âgés de 6 à 17 ans, une aide à la pratique sportive pour les familles ayant un Quotient Familial inférieur à 920 €.

La qualité d'accueil est également primordiale dans l'équilibre de l'enfant et permet d'offrir un service public de qualité en fonction des besoins et des moyens des familles riorgeoises. Ainsi, la municipalité accueille gratuitement en garderie, avant et après la classe, les enfants dont les deux parents travaillent. Au restaurant scolaire, les familles bénéficient d'une tarification adaptée en fonction des revenus, pour les enfants à partir de trois ans. Enfin, les études surveillées sont également gratuites et sont ouvertes à tous les élèves d'élémentaires.

Vous trouverez dans le présent guide, l'ensemble des services proposés et les modalités d'inscription.

Je souhaite à toutes les familles une belle année scolaire 2023/2024 !

NATHALIE TISSIER-MICHAUD
ADJOINTE EN CHARGE DE LA VIE SCOLAIRE

SOMMAIRE

P.3

Une journée à l'école
.....

P.4

Avant et après la classe
.....

P.7

Les encadrants
.....

P.8

Comment s'inscrire ?
.....

P.10

Le Conseil Municipal
Enfants
.....

P.11

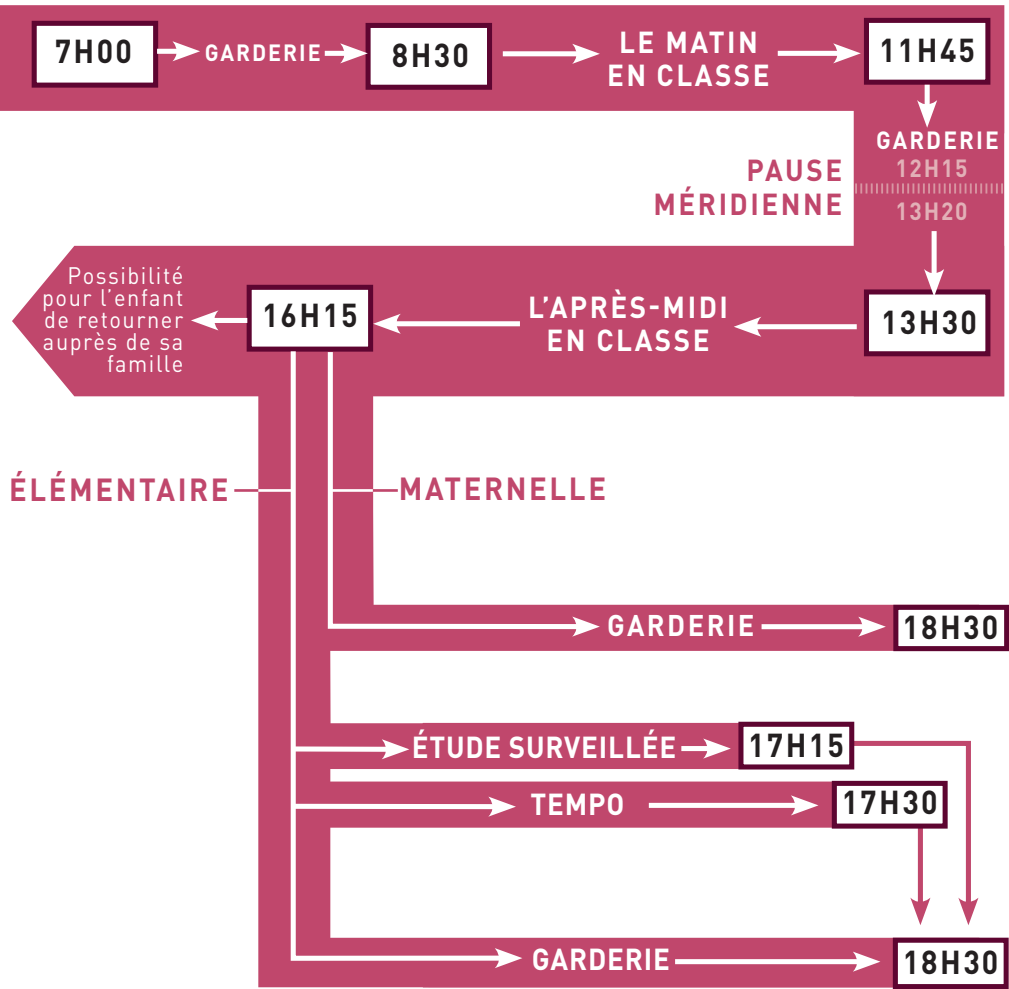
En dehors de l'école
.....

P.12

Les numéros utiles

Édité par la Ville de Riorges
Directeur de publication : Jean-Luc Chervin
Coordination générale, rédaction, maquette
et photographies : Service Communication
Impression : Imprimerie Decombat

UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE



La classe se tient le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La garderie est réservée aux enfants dont les deux parents travaillent.





AVANT ET APRÈS LA CLASSE

La municipalité met à disposition des familles, différents services périscolaires pour accompagner l'enfant tout au long de la journée.



LE MATIN, LE MIDI ET LE SOIR

La garderie

Avant et après la classe, les enfants scolarisés en maternelle comme en élémentaire ont la possibilité d'être accueillis en garderie.

Ce service gratuit est réservé aux enfants dont les deux parents travaillent (sur attestation de l'employeur avec horaires de travail des deux parents), ou ponctuellement pour les parents qui ont des contraintes d'emploi du temps particulières. *Dérogation possible jusqu'à 17h30 si un frère ou une soeur est en activité Tempo. Se renseigner auprès du service Enseignement.*

Les horaires
d'accueil
de la garderie

Le matin :
7h-8h20
11h45-12h15

L'après-midi :
13h15-13h20
16h15-18h30



Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait pour l'année scolaire.

Rendez-vous sur le Portail Famille, onglet inscriptions.

- > Inscrire les enfants à de nouvelles activités
- > Choisissez > Périscolaire > Inscrire
- > Activité > Garderie

Vous pourrez ainsi demander l'inscription de vos enfants à la garderie.

- > Enregistrer

En cas de retard du parent qui vient chercher son enfant

À chaque situation de retard constatée, une amende forfaitaire de 10€ sera appliquée par tranche de quinze minutes de dépassement.

En cas de non-inscription

Une amende forfaitaire de 10€ par jour sera appliquée après deux avertissements écrits au responsable légal qui continue néanmoins à laisser un enfant en garderie alors qu'il n'est pas inscrit à ce service.



LE MIDI

La restauration

Chaque groupe scolaire dispose d'un restaurant, et notamment d'un self pour les élèves d'élémentaire. Tout au long de l'année, des produits issus de l'agriculture biologique et des circuits courts sont servis. Des animations et des repas à thèmes sont aussi proposés. Le restaurant scolaire est ouvert aux enfants à partir de 3 ans (selon la situation familiale et professionnelle des parents, pour les plus jeunes). La tarification est fixée en fonction des revenus et des charges de la famille (tarifs détaillés à consulter sur le Portail Famille).

Le menu est publié chaque mois sur le Portail Famille.

Comment s'inscrire ?

Rendez-vous sur le Portail Famille, onglet inscriptions.

> Inscrire les enfants à de nouvelles activités
> Choisissez > Péri-scolaire Activités > Restauration scolaire

Vous pourrez indiquer les jours où vous souhaitez inscrire vos enfants à la restauration scolaire (jours définis pour toute l'année scolaire).
> Enregistrer

Il est possible d'annuler ou de réserver un repas jusqu'à 3h du matin le jour-même, depuis le Portail Famille (onglet planning).

LE SOIR / ÉLÉMENTAIRE UNIQUEMENT

L'étude surveillée

À 16h15, des enseignants volontaires ou des intervenants extérieurs, rémunérés par la municipalité, encadrent les enfants des écoles élémentaires, en salle de classe jusqu'à 17h15. Ce service est gratuit.

 **Comment s'inscrire ?** → **L'inscription se fait auprès des enseignants en début d'année.**

Dans le cadre du projet éducatif de territoire de la Ville de Riorges, une charte a été établie à partir d'une réflexion partagée entre enseignants, représentants de parents et d'élèves (Conseil Municipal Enfants), responsables et animateurs d'accueils de loisirs, élus et services municipaux.

L'inscription de l'enfant dans les écoles, services péri-scolaires et centres de loisirs de la commune entraîne l'acceptation de cette charte par la famille.

(Charte affichée au sein des établissements mentionnés et disponible sur riorges.fr)

APRÈS LA CLASSE



LE SOIR / ÉLÉMENTAIRE UNIQUEMENT

Tempo

(dispositif d'accueil de loisirs mis en place par la municipalité)

DE 16H15 À 17H30

Avec Tempo, chaque soir, dans chaque école, les enfants ont la possibilité de participer à différentes activités jusqu'à 17h30 : sport, éducation artistique, jeux, parcours thématiques... L'adhésion se fait à l'année (5€, 10€, ou 20€, selon le quotient familial - 20€ pour les non-Riorgeois), pour une participation illimitée aux activités.

L'année est divisée en trois périodes. Un nouveau programme d'activités est défini pour chaque période.



Comment s'inscrire ?

Une inscription en mairie est nécessaire pour bénéficier du service à l'année.

Une fois l'inscription faite auprès du service Enseignement, rendez-vous sur le portail famille, onglet inscriptions.

- > Inscrire les enfants à de nouvelles activités
- > Choisissez > Centre de Loisirs
- > Inscrire

Vous pourrez indiquer les jours où vous souhaitez inscrire vos enfants à Tempo pour la période à venir.

- > Enregistrer

Consultez le programme d'activités en ligne

Rendez-vous sur la page d'accueil du Portail Famille, onglet Documents.



PÉRIODE 1

De la rentrée de septembre aux vacances de Noël
Inscriptions à partir de juillet



PÉRIODE 2

De la rentrée des vacances de Noël aux vacances de Printemps
Inscriptions à partir de novembre



PÉRIODE 3

De la rentrée des vacances de Printemps à la fin de l'année scolaire
Inscriptions à partir de mars



QUI SONT LES ENCADRANTS ?

À l'école, il y a l'enseignant ou l'enseignante, mais aussi d'autres personnes pour encadrer l'enfant tout au long de sa journée et qui font partie du personnel municipal.

Les ATSEM

Dans les classes maternelles, prioritairement en petite et moyenne section, les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) assistent l'enseignant dans la préparation des activités, participent aux projets éducatifs et aident l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie.

En dehors du temps scolaire, ces agents s'occupent de l'entretien des locaux et du matériel destiné aux enfants.

Les agents de garderie

Ils accueillent les enfants en garderie (matin, midi et soir). Ils sont chargés de l'encadrement des élèves et mettent en place des activités ludiques.

Les animateurs

Dans le cadre des activités Tempo, ils interviennent dans les écoles de la ville et proposent des activités selon leurs compétences spécifiques. Ils animent aussi régulièrement la pause méridienne.

Retrouvez le trombinoscope des animateurs sur le Portail Famille et n'hésitez pas à venir les rencontrer en fin de séance !



COMMENT S'INSCRIRE ?

L'ensemble des inscriptions aux services se fait en ligne, grâce au Portail Famille. Il est accessible depuis la page d'accueil du site internet www.riorges.fr ou directement à l'adresse suivante : portail-famille.riorges.fr

En ligne, sur le Portail Famille, il est possible d'inscrire son enfant :

- à la garderie,
- au restaurant scolaire,
- aux activités Tempo.

L'inscription à l'étude se fait directement auprès de l'enseignant.

Il permet aussi...

- de réserver ou d'annuler les repas,
- de consulter ses factures,
- de payer en ligne de façon totalement sécurisée,*
- de contacter facilement par mail le service Enseignement,
- de rester informé des actualités de l'école de son enfant (menus, animations..).

Avant d'utiliser le Portail Famille **pour la première fois, vous devez préalablement demander l'ouverture de votre compte personnel** au service Enseignement, en mairie. Prenez rendez-vous et complétez le dossier d'inscription en ligne sur riorges.icitoyen.fr grâce au formulaire « J'inscris pour la première fois mon enfant aux services périscolaires » (rubrique Enfance).

Consultez le mode d'emploi du Portail Famille

Retrouvez toutes les explications depuis la page d'accueil du Portail Famille, onglet Documents.

- Pour une première utilisation :
 - > Cliquer sur « Guide de création d'un compte »
- Pour une sélection des activités :
 - > Cliquer sur « Guide de saisie des activités »

* Il vous est également possible d'effectuer vos paiements, au moyen de chèques ou d'espèces, en mairie auprès du service Enseignement.

Si vous possédez déjà un compte

Vous pouvez renouveler l'inscription de votre enfant à la garderie ou au restaurant scolaire depuis votre compte Portail Famille, après envoi des pièces justificatives par mail au service Enseignement.

N'oubliez pas de signaler toute modification de situation ou de coordonnées.

En ce qui concerne Tempo, vous devez préalablement vous rendre en mairie pour déposer vos pièces justificatives, même si votre enfant était déjà inscrit l'an dernier, et régler l'adhésion annuelle (5€, 10€ ou 20€ selon vos ressources, 20€ pour les non-Riorgeois).

Vous pourrez ensuite sélectionner les activités de votre enfant depuis le Portail Famille.

L'inscription aux études se fait à la rentrée auprès des enseignants.

Les justificatifs

- **Pour toute inscription** : dossier d'inscription (disponible sur www.riorges.fr), livret de famille, justificatif de domicile (dernière facture d'électricité ou de téléphone), attestation d'assurance en responsabilité civile scolaire et extrascolaire, carnet de santé de l'enfant.
- **Pour les garderies** : certificat de l'employeur précisant les horaires de travail pour chacun des deux parents.
- **Pour Tempo et les restaurants scolaires** : attestation de quotient familial CAF (ou dernier avis d'imposition ou justificatif de toute autre ressource imposable), fiche de renseignements et fiche sanitaire (disponibles à l'accueil de la mairie ou téléchargeables sur www.riorges.fr).

Vous n'avez jamais utilisé le Portail Famille ?

Rendez-vous en mairie, au service Enseignement pour créer votre compte Portail Famille. Pour cela, vous pouvez pré-remplir votre dossier d'inscription et prendre rendez-vous en ligne grâce à la démarche « J'inscris pour la première fois mon enfant aux services périscolaires » sur riorges.icitoyen.fr (rubrique enfance). Il est aussi possible de se rendre en mairie muni des justificatifs (liste ci-dessous).

Vous n'avez pas internet ?

Toutes les démarches peuvent être réalisées en mairie, auprès du service Enseignement : inscriptions, sélection des activités, paiement des repas...

Pour toute information
service.enseignement@riorges.fr
04 77 23 62 69

Hôtel de Ville, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Le vendredi de 9h à 16h.



LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Grâce au Conseil Municipal Enfants, les élèves deviennent partie prenante de la vie démocratique locale.

20 élèves de CM1 et CM2, issus des quatre écoles riorgeoises, ont été élus en 2022 pour deux ans. De nouvelles élections se tiendront en octobre 2024, parmi les élèves de CM1 et CM2.

L'objectif ?

Que l'enfant devienne acteur à part entière de sa commune. Les jeunes élus définissent eux-mêmes les thèmes sur lesquels ils souhaitent travailler et les projets qu'ils porteront. Leur mandat leur permet par ailleurs de découvrir le fonctionnement des institutions et de la démocratie.

Les élus du Conseil Municipal Enfants se réunissent deux fois par mois pour travailler sur leurs projets.

Quelques exemples de réalisations

Quelques réalisations menées par le Conseil Municipal Enfants depuis sa création en 2016 : installation de boîtes à lire devant les écoles et de nichoirs à oiseaux dans la ville, organisation de jeux de piste en famille, participation aux choix d'aires de jeux, réalisation d'un guide de sensibilisation au harcèlement, d'un guide sur la sécurité aux abords des écoles, organisation de collectes au profit d'associations caritatives...



**Prochaines élections du Conseil Municipal Enfants : octobre 2024.
Une réunion d'information sera organisée à l'attention des parents dans chaque école.**



ET EN DEHORS DE L'ÉCOLE...

Le mercredi avec Loisiriorges et pendant les vacances

La Ville de Riorges a confié au Centre Social de Riorges et au Comité Roannais de Vacances l'organisation et la gestion des centres de loisirs.

Les familles riorgéaises ont la possibilité d'inscrire leurs enfants de 3 ans au CM2 dans l'une de ces structures quelque soit la période; en demi-journée, journée, avec ou sans repas.

Elles bénéficient de tarifications spécifiques.

Centre social l'Arbre à Chouettes
1 place Jean Cocteau, Riorges
04 77 72 31 25

Comité Roannais de Vacances,
6 rue de Bourgogne, Roanne
04 77 23 67 00

PASS'SPORT+

Chaque été, la Ville de Riorges, associée aux Villes de Roanne, Le Coteau, Commelle-Vernay, Mably et Villerest, organise des mini-stages de découverte sportive ou culturelle. De nombreuses disciplines sont proposées aux enfants de 8 à 16 ans. Inscriptions en ligne sur le portail Icitoyen et en mairie, au début du mois de juin.

Pratiquer une activité

Pensez aux associations riorgéaises ! Riorges est riche de près de soixante associations. Consultez l'annuaire des associations sur www.riorges.fr.

AIDES AUX VACANCES ET À L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Afin de favoriser l'accès des enfants aux centres de vacances et aux centres de loisirs à la journée, et les départs en vacances, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) attribue une aide aux familles domiciliées sur la commune, en fonction du **quotient familial**. Il peut aussi apporter une participation aux classes transplantées et pour l'enseignement musical.

À partir de septembre : Le CCAS proposera également une aide à la pratique sportive.



Plus de
renseignements
auprès du CCAS :

04 77 23 60 95

Les écoles

GRUPE SCOLAIRE DE BEAUCUEIL

École maternelle | 04 77 70 17 26
École élémentaire | 04 77 71 64 20
Garderie maternelle | 04 77 70 17 26
Garderie élémentaire | 04 77 72 29 45

GRUPE SCOLAIRE DU BOURG

École maternelle | 04 77 67 08 19
École élémentaire | 04 77 71 00 70
Garderie | 04 77 72 29 64

GRUPE SCOLAIRE DU PONTET

École maternelle | 04 77 70 10 47
École élémentaire | 04 77 71 66 75
Garderie maternelle | 04 77 70 10 47
Garderie élémentaire | 04 77 72 29 57

GRUPE SCOLAIRE DES SABLES

École maternelle | 04 77 71 73 74
École élémentaire | 04 77 68 08 31
Garderie maternelle | 04 77 71 73 74
Garderie élémentaire | 04 77 72 29 38

Utile

CENTRE SOCIAL L'ARBRE À CHOUETTES

04 77 72 31 25
centsocriorges@orange.fr

COMITÉ ROANNAIS DE VACANCES

04 77 23 67 00
secretariat@crv-loisirs.fr

RELAIS ASSISTANTES-MATERNELLES

04 77 23 91 76
ram.riorges@roannais-agglomeration.fr

Les services municipaux

SERVICE ENSEIGNEMENT

04 77 23 62 69
service.enseignement@riorges.fr

SERVICE JEUNESSE

04 77 23 80 24
Responsable Tempo : 04 77 23 62 50
service.jeunesse@riorges.fr

SERVICE SOCIAL

04 77 23 60 95
ccas@riorges.fr

ACCUEIL MAIRIE

04 77 23 62 62
mairie@riorges.fr

COMPTE PORTAIL FAMILLE
PORTAIL-FAMILLE.RIORGES.FR

IDENTIFIANT :

.....

MOT DE PASSE :

.....

TOUTES LES RÉPONSES
À VOS QUESTIONS
SONT SUR WWW.RIORGES.FR !